

Ville d'Herblay-sur-Seine
Val d'Oise

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

QUESTION N°102

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –VILLE**

SERVICE : **DIRECTION DES FINANCES / PVU**

PIÈCE(S) JOINTE(S) :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - VILLE

RÉSUMÉ :

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 de la ville (hors restes à réaliser) sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+ 6 642 007.58 €
Section d'investissement :	- 4 224 034.16 €
Résultat de clôture :	+ 2 417 973.42 €

Le budget primitif de l'année 2025 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2025.

La Ville présente son premier Compte Financier Unique (CFU), en vertu de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et de l'application du décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du CFU.

Le CFU 2025 s'applique au titre de l'exercice 2025, et répond à plusieurs exigences :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, avec les informations patrimoniales et les données d'exécution budgétaire, présentées au sein d'un document unique ;
- Simplifier les processus administratifs entre le Comptable et l'Ordonnateur, avec une disposition des données permettant de disposer des informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection entièrement dématérialisée, avec des contrôles de cohérence automatisés entre les données du Comptable et de l'Ordonnateur, facilitant les travaux d'ajustement en fin de gestion.

Le Compte Financier Unique a ainsi été élaboré en collaboration et avec la validation du Comptable, remplaçant la présentation d'un Compte Administratif établi par l'Ordonnateur et d'un Compte de Gestion établi par le Comptable.

Pour rappel, le Compte Financier Unique 2025 présente l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titre) et présente les résultats comptables de l'exercice. Comme précédemment pour le Compte Administratif et pour le Compte de Gestion, le Compte Financier Unique est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 présente au préalable une synthèse des résultats de l'exercice et le niveau général de réalisation de l'année 2025. Il présente également l'exécution du budget de l'année 2025 en section de fonctionnement et d'investissement.

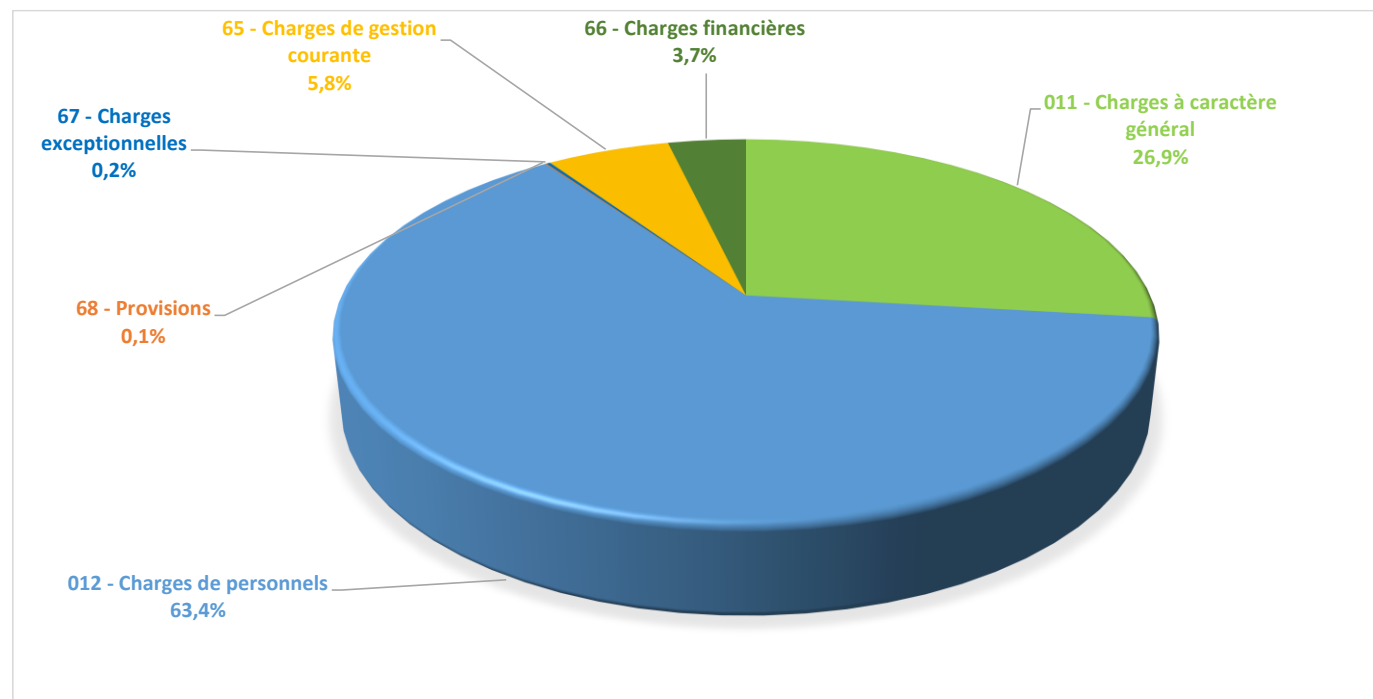
Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 enregistre **66.6 millions d'euros (M€) de mouvements budgétaires en recettes et 65.2 M€ en dépenses**, générant ainsi un résultat net de **1.4 M€**.

En €	Recettes (R)	Dépenses (D)	Solde (R - D)
Section de fonctionnement	47 920 287,97 €	45 059 216,85 €	2 861 071,12 €
Résultat de fonctionnement 2024	3 780 936,46 €		3 780 936,46 €
Résultat net de fonctionnement 2025	51 701 224,43 €	45 059 216,85 €	6 642 007,58 €
Section d'investissement	12 650 377,98 €	13 684 597,53 €	- 1 034 219,55 €
Résultat d'investissement 2024		3 189 814,61 €	- 3 189 814,61 €
Résultat net d'investissement 2025	12 650 377,98 €	16 874 412,14 €	- 4 224 034,16 €
Résultat global de clôture 2025	64 351 602,41 €	61 933 628,99 €	2 417 973,42 €
Restes à réaliser	2 290 224,66 €	3 283 268,11 €	- 993 043,45 €
Résultat net global de clôture 2025	66 641 827,07 €	65 216 897,10 €	1 424 929,97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement **42 704 868.50 €**

Le graphique suivant présente la structure des dépenses réelles de fonctionnement en % :



Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 93.9 %.

Chapitre 011 - Charges à caractère général**11 471 831.83 €**

Il s'agit des achats de fournitures, des prestations de services, d'entretien, de maintenance, des fluides, qui servent au fonctionnement régulier d'une collectivité.

Ces charges représentent 26.9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre est réalisé à 90.6 %.

Chapitre 012 - Charges de personnel**27 074 820.74 €**

Les charges de personnel représentent 63.4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces charges progressent de 1.0 % par rapport à 2024, suivant l'évolution annuelle du Glissement Vieillesse Technique.

Le chapitre est réalisé à 96.0 %.

Chapitre 014 - Atténuations de produits**0.00 €**

Ce chapitre comprend les remboursements de produits perçus (TICFE, réseaux) par la Ville à reverser à d'autres collectivités ou organismes dans le cadre de leurs compétences.

Aucun crédit n'a été consommé en 2025 sur ce chapitre.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**2 482 527.67 €**

Ce chapitre est consacré principalement aux subventions versées aux associations (377 872.00 €), les contingents et participations obligatoires (1 506 178.96 €) dont le SDIS pour 706 178.96 €, les subventions d'équilibre des budgets des activités culturelles (405 000 €) et du CCAS (395 000 €).

Le chapitre est réalisé à hauteur de 88.3 %, en progression de 5.7 % par rapport à 2024.

Chapitre 66 - Charges financières**1 568 313.20 €**

Ce poste concerne les intérêts de la dette, avec un taux de réalisation de 93.4 %, en diminution de -18.6% par rapport à 2024. Cette diminution a été rendu possible suite au remboursement définitif d'anciens emprunts et par une stratégie d'emprunt optimisée.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**77 375.06 €**

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des dépenses exceptionnelles enregistrées sur l'exercice et les annulations de titres de recettes.

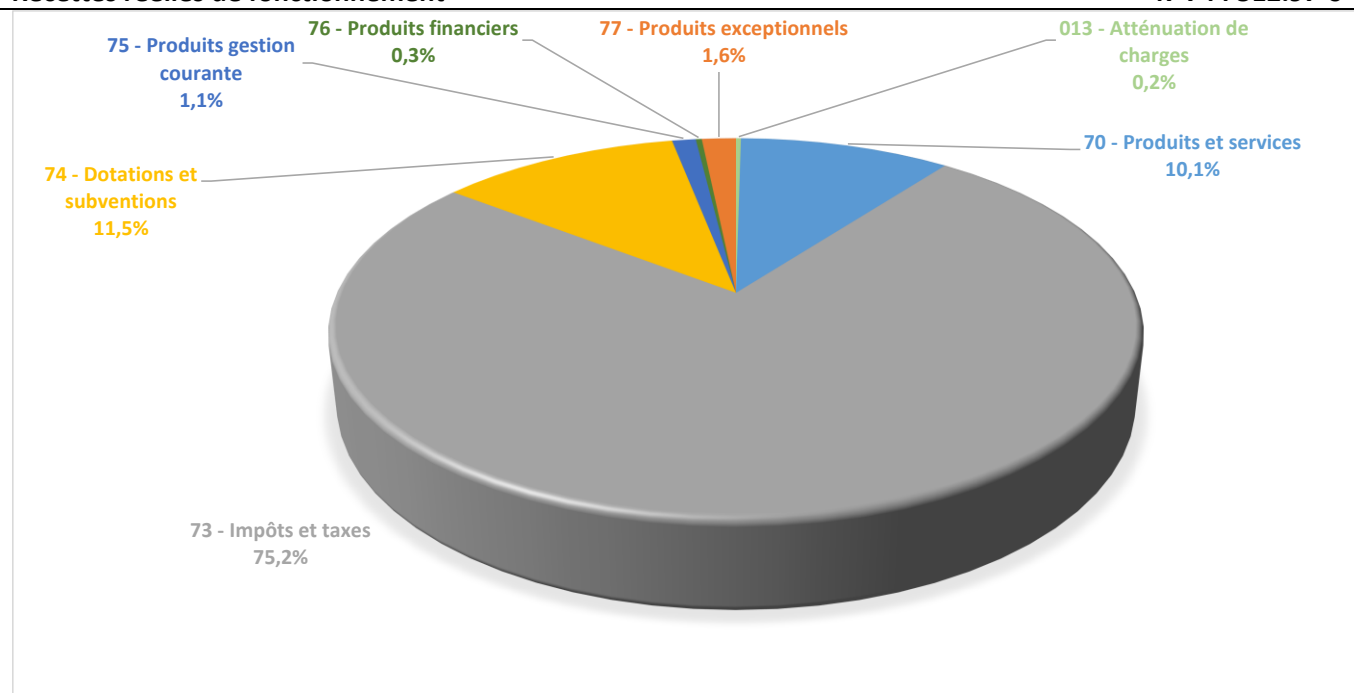
Chapitre 68 - Provisions**30 000 €**

Ce chapitre comptabilise les provisions décidées par la Ville dans le cadre de sa gestion des risques financiers. La M57 impose notamment de provisionner un montant correspondant à 15% des créances douteuses.

Le chapitre est réalisé à 100 %, tout en atteignant ses objectifs de provisions annuelles, grâce une politique de recouvrement des créances plus actives.

Dépenses d'ordre**2 354 348.35 €**

- Dotations aux amortissements 1 588 768.35 €
- Liées aux cessions immobilières et mobilières 765 580.00 €

Recettes réelles de fonctionnement**47 744 512.97 €**

Hors cessions immobilières, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 98.3 %, et diminuent de 0.4% (hors cessions) par rapport aux recettes réelles de l'exercice 2024.

Chapitre 013 - Atténuation de charges**111 943.63 €**

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'assurance sur le personnel et représentent 0.2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 70 - Les produits de services**4 809 401.09 €**

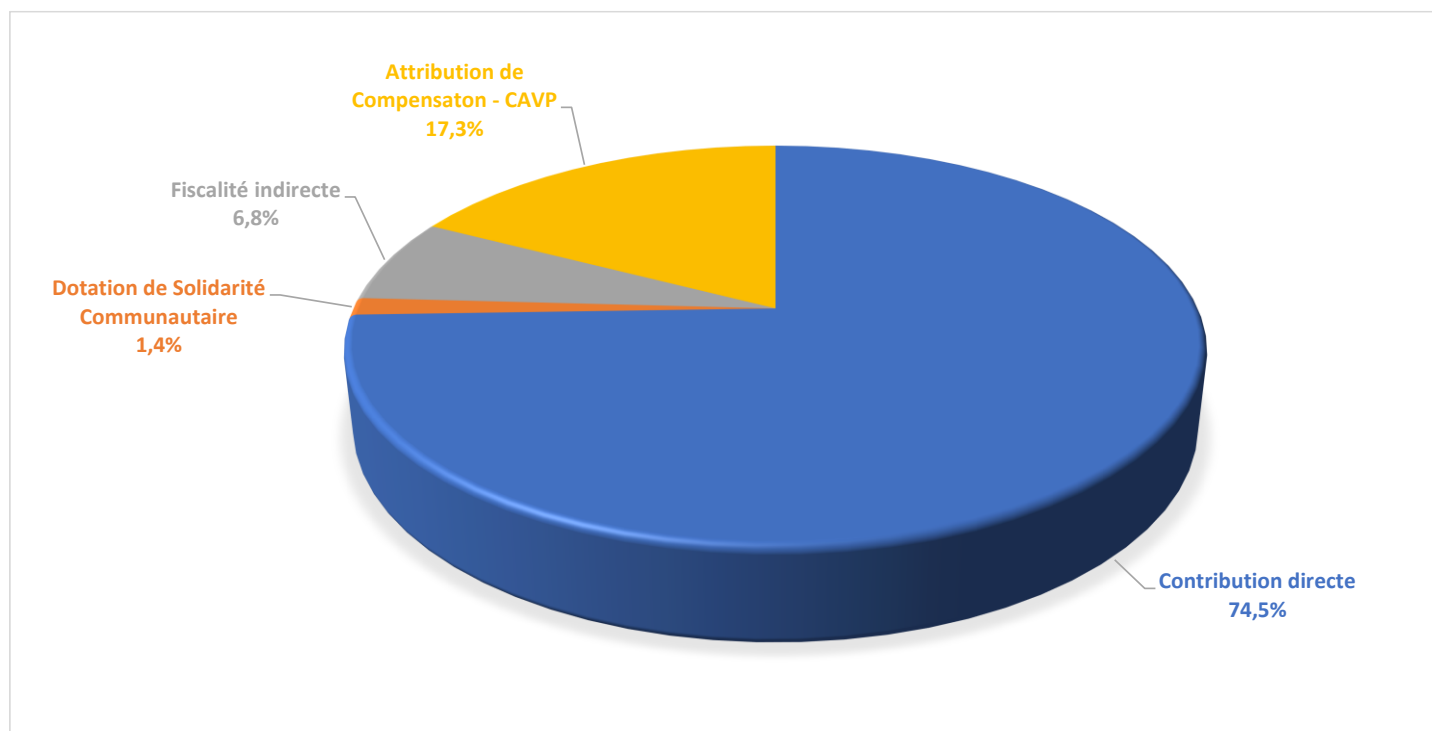
Les produits de service représentent 10.1 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste concerne principalement la participation des usagers, en diminution de près de 4.0 % par rapport à l'an passé, en raison de moindres perceptions (remboursement de la mise à disposition d'agents au CCAS, occupation du domaine public, restauration scolaire...).

Chapitre 73 - La fiscalité**35 884 708.90 €****Contributions directes (les impôts ménages)****26 733 543.00 €**

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties augmentent de 1.2 % par rapport à 2024. Cette évolution est la conséquence :

- De la revalorisation des bases décidée par l'Etat
- Des variations physiques des bases

Le produit fiscal est réparti de la manière suivante :



L'évolution physique des bases se présente de la manière suivante :

	Bases effectives 2024	Bases effectives 2025	Variation physique des bases 2024/2025	Taux 2025	Produit fiscal 2025
Taxe sur foncier bâti	57 258 814	58 292 674	1,81%	42,08%	24 547 775
Taxe sur foncier non bâti	81 976	79 014	-3,61%	73,96%	139 494
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (hors habitation principale et logements vacants)	1 955 863	836 798	-57,22%	16,67%	58 439
Coefficient correcteur + lissage					1 771 530
TOTAL	59 296 653	59 208 486	-0,15%		26 517 238

Les rôles supplémentaires s'élèvent à 216 305.00 € pour l'exercice 2025.

L'attribution de compensation

6 225 538.00 €

L'attribution de compensation est un reversement effectué par les intercommunalités à fiscalité propre. Elle est versée à la ville par la communauté d'agglomération Val Parisis, tandis que la contribution économique territoriale est désormais perçue par l'EPCI.

Elle est reversée aux communes, déduction faite des charges transférées.

Pour rappel, les charges transférées sont les suivantes :

- Transports urbains 230 847 €
- Développement économique 81 934 €
- Lutte anti tag 3 545 €
- Zone d'activités économiques 163 911 €
- Voiries 76 988 €
- Piscines 549 181 €
- Eclairage public 795 959 €

• Gare routière	16 646 €
• Mission locale	3 114 €
• Maison de la justice et du droit	2 520 €
• Assainissement	267 366 €

Dotation de solidarité communautaire495 394.00 €

Cette dotation facultative est versée depuis 2011 par la communauté d'agglomération et compense aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire.

Fiscalité indirecte2 435 233.90 €

La fiscalité indirecte comprend principalement la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement à hauteur de 1 498 275.00 €, en hausse de près de 25% par rapport à 2024 (soit +299 K€).

Elle comprend également la taxe sur l'électricité soit 533 348.00 € en diminution de 5.0 %, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 306 096.68 €, la taxe sur les pylônes électriques pour 74 405.00 € et diverses contributions pour 23 109.02 €.

Chapitre 74 - Les dotations et participations**5 483 649.90 €**Les dotations de l'Etat2 897 533.00 €

Les dotations de l'Etat comprennent :

- La Dotation Forfaitaire au sein de la DGF qui est de 2 080 913.00 €, en diminution de 14 640 € par rapport à 2024,
- La Dotation de Solidarité Urbaine pour 304 488.00 €, soit + 21 923 € par rapport à 2024,
- La Dotation nationale de péréquation pour 472 425.00 €,
- Les autres dotations comprenant la Dotation Spéciale Instituteurs pour 5 616.00 €, la Dotation forfaitaire suite au recensement pour 5 591.00 €, la Dotation pour les Titres Sécurisés pour 28 500.00 €.

Les compensations fiscales361 145.73 €

Elles correspondent aux exonérations fiscales décidées par l'Etat et compensées aux communes.

Ce poste comprend :

- Le Fond départemental de taxe professionnelle pour 166 122.73 €,
- Attribution de compensation au titre des exonérations de la taxe foncière pour 195 023.00 €

Les participations2 224 971.17 €

Les participations versées par les partenaires de la ville (CAF, Conseil départemental, ...) s'inscrivent en diminution de 19.4 % par rapport à 2024, principalement en raison du retard de versement des sommes attendues au titre de la Convention Territoriale Globale renouvelée en 2025 (soit environ 640 K€).

Il s'agit des subventions et participations attribuées par les organismes suivants :

• Etat (dont extension des horaires d'ouverture de la Ludo-médiathèque, village Eté)	94 176.31 €
• Conseil départemental	76 295.40 €
• SIAAP (bac du passeur)	117 903.72 €
• CAF (Prestation de service et Bonus Territoire)	1 800 060.45 €

Chapitre 75 - Les autres recettes de gestion courantes**541 821.61 €**

Figurent dans cette rubrique les revenus des immeubles et les produits des concessions.

Chapitre 76 - Les recettes financières**135 839.11 €****Chapitre 77 - Les recettes exceptionnelles****777 148.73 €**

Il s'agit principalement de régularisation des charges constatées l'année précédente, de remboursement d'assurances et du produit des cessions mobilières et foncières.

Recettes d'ordre**175 775.00 €**

Amortissement des subventions

175 775.00 €**Résultat reporté (excédent 2024)****3 780 936.46 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

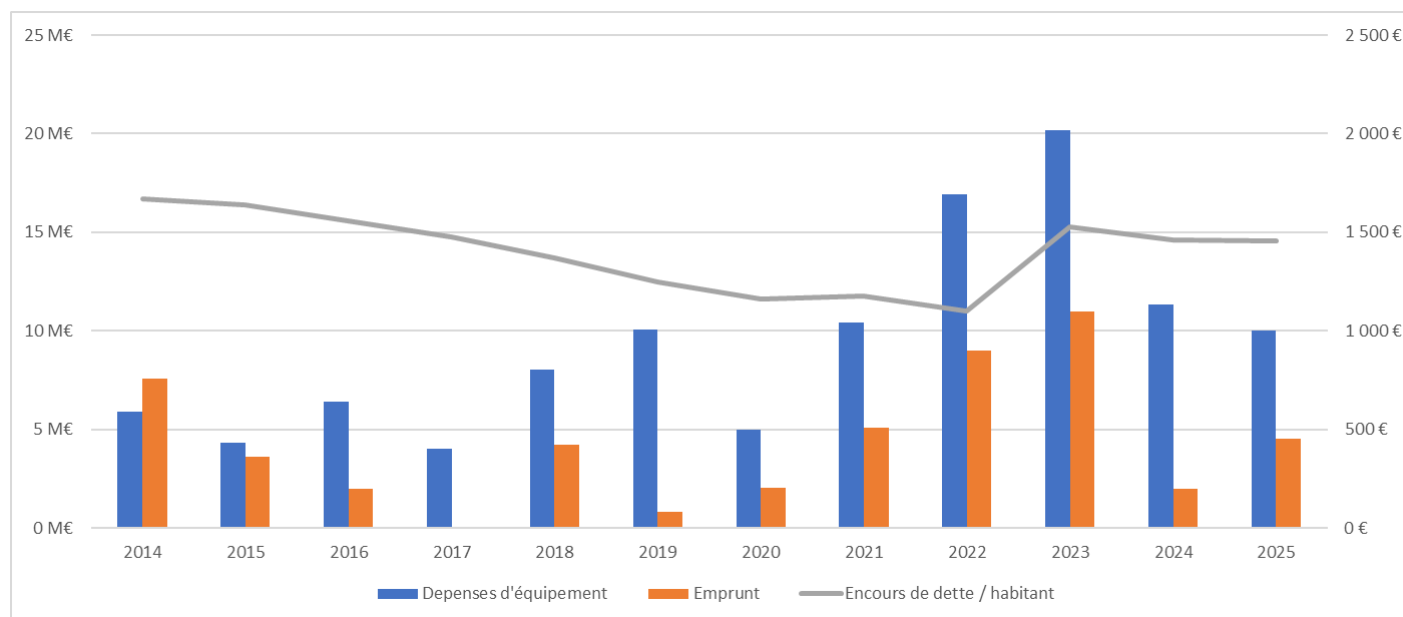
Dépenses d'équipement	10 027 898.51 €
------------------------------	------------------------

Les dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) ont été réalisées à 66.9 % sur l'exercice et à 56.9 % en tenant compte des reports. Elles se répartissent ainsi :

➤ Immobilisations incorporelles (comptes 202 à 2088)	1 036 951.37 €
➤ Subventions d'équipements versées (compte 204)	6 000.00 €
➤ Acquisitions foncières (comptes 2111 à 2115)	367 313.69 €
➤ Travaux (comptes 2121 à 2151)	6 283 138.97 €
Dont	
Aménagement de terrains (plantations, aires de jeux...)	377 388.49 €
Bâtiments communaux	4 029.55 €
Bâtiments scolaires	622 348.68 €
Cimetière et funérarium	134 674.26 €
Autres bâtiments	1 610 249.06 €
Voirie	3 534 448.93 €
➤ Matériel et mobilier (comptes 2152 à 2188)	1 472 145.57 €
Dont	
Propreté (caméras dépôts sauvages, tracteurs)	222 134.08 €
Patrimoine et restauration	41 990.19 €
Parc roulant (balayeuse, véhicule Petite Enfance)	292 753.38 €
Mobiliers et matériels divers (écoles, offices, signalétique voirie...)	492 702.14 €
Fonds documentaire Ludo médiathèque	78 859.27 €
Informatique (contrôle d'accès, vidéo surveillance Poste PM, renouvellement matériel informatique)	357 091.44 €
➤ Extension du parc relais	61 754.87 €
➤ Poste de Police Municipale	800 594.04 €

Dépenses financières	3 477 846.33 €
-----------------------------	-----------------------

- | | |
|--|----------------|
| • Remboursement du capital de la dette (comptes 1641 et 16441) | 3 466 561.43 € |
| • Dépôts et cautionnement versés (compte 165 et 275) | 11 284.90 € |

Les dépenses d'équipement et leur financement par emprunt

Dépenses d'ordre	175 775.00 €
-------------------------	---------------------

- Amortissement subventions 175 775.00 €

Recettes d'équipement	6 266 064.69 €
------------------------------	-----------------------

Les recettes d'équipement correspondent aux subventions versées par les différents partenaires (1 752 697.18 €), et à l'emprunt et diverses cautions (4 513 367.51€).

La Ville a ainsi réalisé un emprunt de 4 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, et a perçu 13 367.51 € au titre de cautions relatives aux locaux du Centre Médical de la Gare.

Recettes financières	4 029 964.94 €
-----------------------------	-----------------------

Elles se composent de la Taxe d'aménagement (34 237.56 €), du FCTVA (1 586 506.35 €), de l'affectation du résultat (2 402 833.08 €) et de remboursements divers (6 387.95 €).

Recettes d'ordre	2 354 348.35 €
-------------------------	-----------------------

- Dotations aux amortissements 1 588 768.35 €
- Liées aux cessions immobilières et mobilières 765 580.00 €

Résultat reporté 2024	3 189 814.61 €
------------------------------	-----------------------

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal
- d'arrêter les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 6 642 007.58 €
Section d'investissement :	- 4 224 034.16 €
Résultat de clôture :	+ 2 417 973.42 €
Solde des restes à réaliser :	-993 043.45 €
Résultat net global de clôture	+ 1 424 929.97 €

Cette question a été examinée en commission des affaires financières du 24 juin 2026.